

# **ADEZAC**

**Territoires de Courtaboeuf, Limours, Marcoussis, Saclay**

## **LETTRE AUX ADHERENTS**

**Juin 2011**



## L'ÉVÈNEMENT DU MOIS :

### Petit déjeuner ADEZAC du 9 juin 2011

#### **LES ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS DES ENTREPRISES ET DE LEURS DIRIGEANTS**

##### **Nos intervenants :**

Laurent MAHIN et Laurence NIOCHAU  
l'ÉGIDE Assurances - Société de courtage d'Assurances

#### **I – PRÉSENTATION GÉNÉRALE –** Intervention de Laurent Mahin

Systèmes de fonctionnements de l'assurance et des principaux points à vérifier dans les contrats.

#### **1) Organisation des Compagnies d'Assurances et des intermédiaires :**

Les compagnies travaillent avec ou sans intermédiaires :

Il y a 2 types d'intermédiaires :

- les courtiers (indépendants)
- les agents généraux

Coassurance : plusieurs compagnies sont regroupées pour assurer la totalité d'un risque

Ré assurance : certaines compagnies comme Swiss Ré ou Munich Ré, assurent des assureurs.

Sur le marché français les compagnies avaient l'habitude d'améliorer leurs résultats par les gains réalisés en dehors de leur métier (bourse, immobilier) car elles perdent de l'argent sur l'assurance. Aujourd'hui, cependant, elles reviennent à leur métier de base, **l'assurance**, ce qui explique l'augmentation des tarifs. Donc, globalement, la tendance est à l'augmentation des tarifs.

#### **2) Assurance du patrimoine de l'entreprise :**

✓ **Domages aux biens :**

- **Déclaration constitutive des risques** : il est précisé que la compagnie a connaissance de la totalité des risques
- **Règle proportionnelle** : la compagnie va appliquer une règle proportionnelle par rapport à la valeur réelle déclarée s'il y a une insuffisance ou une inexactitude des capitaux.  
**Avantage d'un courtier** : il peut réécrire le contrat (intercalaire) et intégrer des clauses
- **Clauses spécifiques** : moins contraignantes, elles permettront un meilleur règlement du sinistre. Par exemple, si les conditions de stockage ne sont pas réunies, il y a un abattement des remboursements.

- **Limitation contractuelle d'Indemnité (LCI)** : quel que soit le montant du sinistre, le montant de l'indemnité sera limité à celui figurant au contrat.

✓ **Perte d'exploitation/ Frais supplémentaires :**

Dans le cas où l'entreprise ne peut plus travailler : une durée déterminée est prévue au contrat (12 à 24 mois) pendant laquelle les charges fixes et les frais supplémentaires sont garantis.

Concernant le problème de reconstitution des données, la prévention et un procédé de stockage des sauvegardes doivent être un point important dans le cadre de la réflexion (externalisation).

### 3) **Responsabilité Civile** : risque que l'entreprise est susceptible de faire subir à des tiers

✓ **R.C. d'Exploitation :**

- Biens confiés à des clients ou des tiers (prêts de machines...)
- Pollution : représente des montants importants (les compagnies limitent les montants)
- Recours de la Sécurité Sociale pour les fautes "inexcusables". Exemple, si un salarié se blesse, c'est un accident du travail. Il est indemnisé au titre de l'accident du travail. La S.S. peut faire un recours auprès de l'entreprise et se faire rembourser par elle. Les montants sont de plus en plus importants et les assurances limitent de plus en plus leurs engagements.

✓ **Responsabilité après la livraison** : préjudice matériel ou immatériel, le client est en droit de rechercher la responsabilité de l'entreprise.

✓ **Spécificité** : l'export avec les USA et le Canada doit faire l'objet d'une étude à part, en extension au contrat. En effet, les montants réclamés (poste dommages et intérêts) sont plus importants, le taux de prime peut être de 1 à 10, avec une franchise largement supérieure.

✓ **Professions réglementées** : assurances obligatoires (décennale, Agents de voyages, Immobilier etc.)

✓ **Application de la garantie dans le temps** : déclenchement par la réclamation (sauf décennale).

**Qui assure ?** C'est l'assureur qui est concerné par le sinistre le jour de la réclamation, sauf pour les assureurs des entreprises de construction. Dans ce cas, c'est l'assureur du jour de l'ouverture du chantier (qui doit capitaliser les primes pendant 10 ans).

### 4) **Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux (RCMS)**

**Objet du contrat :**

- Garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile des dirigeants du fait de fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions (infraction aux lois et aux règlements, violation de statuts ou faute de gestions...)
- Le contrat Responsabilité des dirigeants est un excellent moyen de préserver le patrimoine privé des dirigeants qui sont responsables sur leurs biens personnels

**Définition des dirigeants :**

- Les dirigeants de droit (fondateurs, administrateurs, gérants, directeurs ou membres du comité de direction)
- Les dirigeants de fait : toute personne effectuant des actes de gestion, des dirigeants d'administration ou de direction, avec ou sans mandat ou délégation de pouvoir)
- Les dirigeants d'association, qu'ils soient salariés ou bénévoles

**Garanties :**

- Les frais de défense au civil et au pénal

- Les conséquences pécuniaires des réclamations civiles
- Extensions de garantie automatiques :
  - Prise en charge des frais de défense en cas de réclamation conjointe de la personne physique et de la personne morale.
  - Qualité d'assuré étendue à tout salarié dans le cadre des réclamations liée à l'emploi
  - Couverture automatique des dirigeants de toute filiale créée ou acquise pendant la période d'assurance
  - Faute non séparable, sans sous limitation de garantie.

## II – CONTRATS COLLECTIFS SOUSCRITS PAR LES ENTREPRISES AU PROFIT DE LEURS SALARIES : Intervention de Laurence Mahin

La plupart de ces cotisations d'assurances sont déductibles et non soumises aux charges salariales et patronales

### ✓ **CONTRATS PRÉVOYANCE** : Décès, invalidité, indemnités journalières :

Imposés par les conventions collectives ou mises en place par l'employeur pour l'ensemble du personnel ou un collège spécifique : contrats cadres ou non cadres (cotisations partagées par l'employeur et les salariés)

#### - **Capital Décès** : le bénéficiaire désigné par le salarié touchera un capital

La désignation du bénéficiaire par le salarié est très importante, surtout si l'on est en concubinage. En cas de décès, sans formule spécifique, cela ira aux héritiers. Donc, toujours mettre « à défaut », sinon cela ira dans la succession).

#### - **Invalidité** : en cas de perte irréversible d'autonomie, il y a déclenchement du capital et rente d'invalidité en complément de la Sécurité Sociale, versée jusqu'à la retraite du salarié.

#### - **Indemnités journalières** : lorsque le salarié est en arrêt de travail, elles permettent de compléter son salaire.

Toutes ces garanties sont exprimées en fonction du salaire annuel brut.

### ✓ **FRAIS MÉDICAUX** : en matière de mutuelle, et en matière de capitalisation, les choses sont complexes. On a intérêt à faire appel à des spécialistes et passer par le courtage. (voir document en ligne)

### ✓ **RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE** :

- **Art. 83 du C.G.I.** : l'entreprise peut mettre en place un dispositif de retraite supplémentaire, c'est le régime par capitalisation. Les sommes versées restent acquises au salarié.

- **Article 39 du CGI** : lorsque le dirigeant veut se constituer une retraite. Différence avec l'article 83 : les sommes ne sont pas acquises en cas de départ de l'établissement avant la retraite.

- **Plan d'épargne entreprise (PEE)** est proposé à l'ensemble des salariés. Ce sont surtout les grandes entreprises qui le proposent. On n'attend pas l'âge de la retraite, les fonds sont bloqués pendant 5 ans, sauf sortie anticipée.

- ✓ **INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE** : la société anticipe et provisionne le départ à la retraite de ses salariés et le versement de l'indemnité de départ à la retraite

**Remarque** au sujet de l'assurance du patrimoine de l'entreprise : beaucoup de sociétés ne sont pas protégées.

Il existe quelques contrats qui commencent à apparaître sur le marché et qui prennent en charge ces préjudices. Ce sont souvent des compagnies anglo-saxonnes ou américaines. En extension de la responsabilité des dirigeants. Garanties qui prennent en charge les kidnappings, les demandes de rançon etc.

Indemnité de fin de carrière : il faut être présent dans la société.

**Prochain petit déjeuner** : le 8 septembre - thème : l'E.I.R.L. (Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée)



## L'ADEZAC vous représente

**Le 1<sup>er</sup> juin** : au Service Emploi de la CAPS (City Park Orsay), Guy-Francis Parmentier a présenté, à un groupe de demandeurs d'emploi, le rôle d'un parrain chez Atout-PLIE. Sa présentation, très appréciée, a été suivie d'une phase questions-réponses d'une ampleur inattendue, prolongeant de plus d'une heure la réunion.

**Le 6 juin** - Assemblée Générale de la CCIE : nous retenons les points suivants à l'ordre du jour :

- ✓ Gérard Huot, président et Bernard Toulouse ainsi que Jean-Claude Chabin ont été désignés comme Membres de l'Association Faculté des Métiers de l'Essonne.
- ✓ L'adhésion de la CCIE à Scientipôle Initiative, considérant
  - la mission portée par S. I. en faveur du développement et de la création d'entreprises innovantes,
  - les missions confiées aux Chambres de Commerce et d'Industrie en matière de développement économique du territoire
  - l'importance de la création et de la reprise d'entreprises pour l'économie du département.
- ✓ Convention de partenariat avec Finance & Technologie

Par ailleurs, le même jour, Guy-Francis Parmentier a participé à la réunion du comité d'agrément d'Apis Développement. Deux nouvelles sociétés souhaitant s'installer au sein de la pépinière ont chacune présenté leur projet ce qui doit permettre au comité de l'étudier et de prendre sa décision.

**Le 8 juin** : Guy-Francis Parmentier et Max Mahin, président d'honneur, ont assisté, à Villiers sur Grez (77) aux obsèques de Madame Gisèle HUGUES, décédée le 2 juin à l'âge de 89 ans. Elle avait présidé l'ADEZAC entre 1983 et 1988 (voir plus bas).

**Le 10 juin** - Guy-Francis Parmentier a rencontré Madame Marie Ros-Guézet, Directeur du site THALES Research & Technology de Palaiseau (Campus Polytechnique).

**Le 14 juin** - Guy-Francis Parmentier a assisté, au MEDEF, à la projection du film "**Riens du tout**" (1992) comédie sur le monde de l'entreprise et la gestion des ressources humaines. La séance a été suivie d'un débat en présence du réalisateur et scénariste, Cédric Klapisch.

L'intérêt de ce film est de mettre en perspective les changements du monde du travail depuis 20 ans notamment,

- Comment ont évolué les pratiques du management ?
- Qu'en est-il des relations entre actionnaires, dirigeants et salariés ?
- Quelle place pour les politiques de ressources humaines, dans un contexte de contraintes économiques fortes ?

**Le 16 juin** :

✓ Guy-Francis Parmentier a représenté l'Adezac au Conseil d'Administration de Scientipôle Initiative. Principalement, à l'ordre du jour :

- Élection du nouveau bureau :
- Les 10 ans d'existence de Scientipôle Initiative :
- Illustration de 2 lauréats de S. I. : que sont-ils devenus ?

✓ Dans le cadre des manifestations de l'année des 40 ans de l'Université Paris Sud 11, l'IUT d'Orsay a fêté, les 15 et 16 juin 2011, ses 40 ans sur le plateau du Moulon.

Hamid Boulenouar, Président délégué aux universités et grandes écoles était présent à cette manifestation.

2 tables rondes et débats étaient organisés sur les thèmes :

«L'IUT et les entreprises, une relation qui dure : pourquoi investissent-elles dans l'IUT ?»

«Quels nouveaux horizons pour l'IUT d'Orsay sur le plateau de Saclay ?»

**Le 22 juin** : Hamid Boulenouar représente l'ADEZAC au Conseil de la Faculté des Sciences d'Orsay. Lors du dernier Conseil d'Administration, une liste des organismes extérieurs proposés par le Doyen Philippe Masson pour siéger au Conseil de la Faculté a été mise à disposition des Conseillers. Les organismes suivants ont été adoptés à l'unanimité par les Conseillers :

Le Conseil Général de l'Essonne  
La CAPS  
La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne  
L'ADEZAC

**Le 23 juin : Tables Rondes Seniors "Entreprises, agir pour l'emploi des seniors",** organisées par Atout Plie à Juvisy-sur-Orge. Jacqueline Torregrosa, RH chez Apagor (Class'Croûte) et également chargée de la commission Emploi de l'Adezac, nous a représentés.

**Objectifs de cet évènement :**

1. Informer les entreprises et les salariés seniors sur les nouvelles mesures et dispositifs pour favoriser l'emploi des seniors
2. Communiquer sur les bonnes pratiques de l'emploi et les atouts des salariés seniors (retours d'expériences d'institutionnels, d'entreprises de l'Essonne).
3. Changer la perception collective des salariés âgés.

**Le 24 juin :** L'Adezac, administrateur du Medef Essonne, était représentée par Guy-Francis Parmentier à son Assemblée Générale.

**Le 27 juin :** Guy-Francis Parmentier a assisté à la table ronde organisée à la CCI de l'Essonne sur le développement durable, en présence notamment de Nathalie Kosciusko-Morizet. Parmi plusieurs entreprises présentes, Alain Cheille, membre de l'ADEZAC, a lui-même exposé l'action, dans ce domaine de la société JM Bruneau dont il est Directeur "Qualité, Développement Durable et Communication"

A l'issue de cette table ronde, le directeur général d'AFNOR, Olivier Peyrat, a remis le certificat d'évaluation AFAQ 26000 à la CCI Essonne.

**Le 28 juin -** Assemblée Générale de l'Agence pour l'Économie en Essonne où l'Adezac est représentée par Guy-Francis Parmentier. A l'ordre du jour,

- Bilan de l'activité 2010
- Perspectives pour 2011

**Le 30 juin :**

- ✓ Guy-Francis Parmentier président de l'ADEZAC et Jack Chopin-Ferrier, président de l'ACECEE ont participé à un déjeuner organisé par le maire de Villebon, Dominique Fontenaille, sur le thème des actions contre l'exclusion.
- ✓ Guy-Francis Parmentier et Denis Guyot-Sionnest ont participé à l'Assemblée Générale du MEDEF Île de France, en présence de Maurice LEROY, Ministre de la ville sur le thème : Le Grand Paris : Accélérateur de croissance ? Quel impact pour les entreprises ?



## FORUM APPRENTISSAGE DU 21 JUIN

Le 21 juin 2011, le premier forum de recrutement pour l'apprentissage s'est tenu sur le parc de Courtabœuf (niveau préparé : Bac + 2/3/5). Cette manifestation a été organisée en partenariat entre l'ADEZAC, Courtabœuf Développement, l'Université Paris Sud, la Faculté des Sciences, le CFA Union.

Dix-sept sociétés ayant des postes en apprentissage à proposer se sont portées candidates et ont pu réserver un stand pour accueillir quelques 160 étudiants pré-sélectionnés. Parmi les entreprises présentes, certains de nos adhérents :

CMS Informatic - Codra - Laboratoires Ipsen - JMF Conseil - JM BRUNEAU- le LFB - Opticsvalley,

Et aussi, les sociétés : OSInet - Prologue - PSA Peugeot Citroën - Renault - CityPassenger Convertigo - Ivalua OSInet - Prologue - PSA Peugeot Citroën Telindus - Thalès - ZODIAC DAT SYSTEMS.



Le Préfet à l'Égalité des Chances, Pierre Lambert et la Présidente de Courtabœuf Développement, Maud Olivier ont salué cette initiative et remercié les différents organisateurs :

le doyen de la Faculté des Sciences, Philippe Masson, le vice-président de l'Université Paris-Sud, le président du CFA, Michel Antoine, et Guy-Francis Parmentier, président de l'Adezac.

Daniel Barnier, sous-préfet de Palaiseau nous a fait également l'honneur d'être présent.

*Le Préfet à l'Égalité des chances lors de son discours.*

Les entreprises, tout autant que les étudiants candidats au recrutement, ont exprimé leur intérêt et leur grande satisfaction quant à l'organisation de ce premier forum. Forts de ce succès, les organisateurs, dont l'ADEZAC, envisagent de renouveler l'expérience l'an prochain.

Photos du forum :

1. <https://picasaweb.google.com/lh/sreidir?uname=110371286226312023317&target=ALBUM&id=5622910209672465169&authkey=Gv1sRgC-Om81c2HspeddA&invite=CKawwvkG&feat=email&mode=SLIDESHOW>
2. [https://picasaweb.google.com/lh/sreidir?uname=110371286226312023317&target=ALBUM&id=5622909448068532561&authkey=Gv1sRgC-P3IIIMaWv4XqMg&invite=CK\\_4tf4N&feat=email&mode=SLIDESHOW](https://picasaweb.google.com/lh/sreidir?uname=110371286226312023317&target=ALBUM&id=5622909448068532561&authkey=Gv1sRgC-P3IIIMaWv4XqMg&invite=CK_4tf4N&feat=email&mode=SLIDESHOW)

oooooooooooooooooooooooooooo

**Gisèle HUGUES nous a quittés le 2 juin 2011**



**Madame HUGUES** était un exemple pour nous tous.

*La vie ne l'a pas ménagée mais elle a quand même su trouver l'énergie de donner aux autres et d'insuffler un réflexe gagnant avec son époux à la Société CERCO, dont elle fut la Directrice Générale.*

*Parmi les actions associatives connues par nous, citons la **Présidence de l'ADEZAC**, de 1983 à 1988,*

*La Présidence de la Section Départementale des Conseillers de l'Enseignement Technologiques des Hauts de Seine,*

*La Présidence du Cercle des Femmes Ingénieurs,*

*La Présidence Nationale de l'Association des Femmes diplômées des Universités,*

*La Présidence de la Commission Formation Professionnelle des Industries Françaises de l'Optique.*

*Rappelons aussi qu'elle fut Membre de la Commission Européenne de l'Optique,*

*Membre du Conseil d'Administration du GIM,*

*Présidente des Conseillers de l'Enseignement Technologique auprès du Ministère de l'Éducation Nationale,*

*Vice-présidente de la Chambre Syndicale des Instruments Optiques,*

*Vice-présidente de l'Union Patronale de l'Essonne,*

*Enfin, elle a passé sa vie à relier l'enseignement et l'entreprise.*

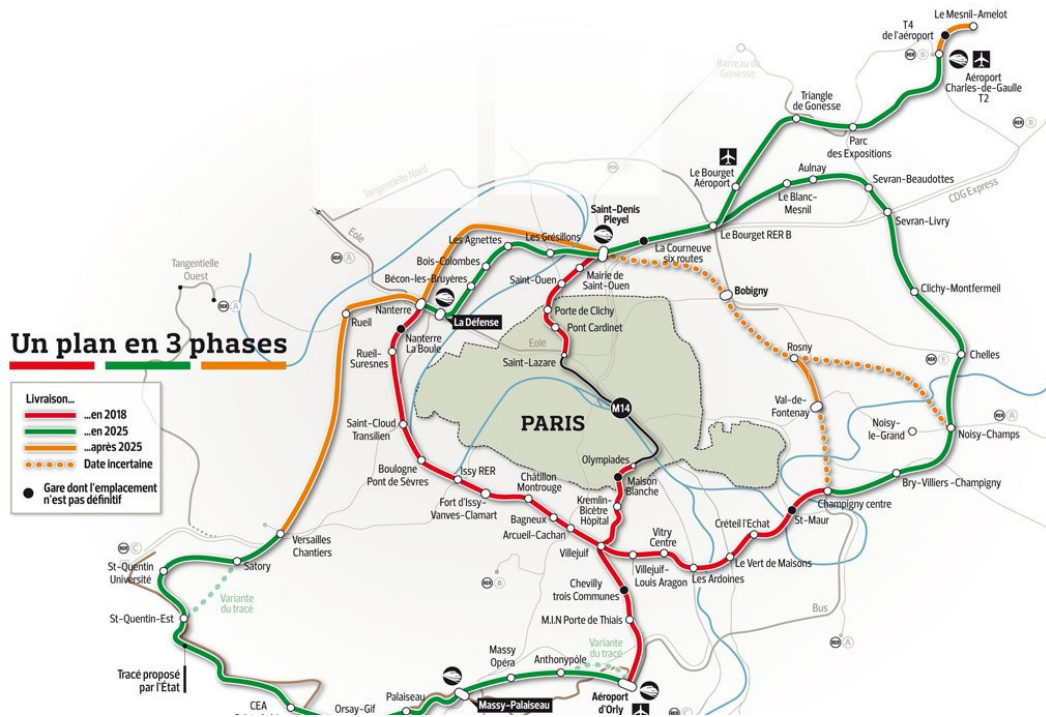
*Personnellement, il convenait de mener de front son rôle d'épouse, de mère, de grand-mère.*

oooooooooooooooooooooooooooo



## L'ADEZAC vous informe

### ✓ Grand Paris Express – Tracé définitif :



Le 26 mai, le conseil de surveillance de la société du Grand Paris a voté « l'acte motivé » qui définit pour les quinze prochaines années, l'emplacement des prochaines lignes de métro et des gares du réseau de transports en Île-de-France. (72 gares, dont 57 nouvelles et 2 millions de voyageurs supplémentaires en 2025).

Le conflit sur la desserte du Plateau de Saclay a été résolu. La ligne qui circulera entre Orly et Nanterre en passant par le futur pôle universitaire sera un métro « léger » similaire semblable au Val dont une bonne partie sera aérienne, pour préserver les exploitations agricoles du plateau. L'ensemble du projet représente un investissement de 32,5 milliards d'euros financés par la région Île-de-France, les collectivités et l'État.



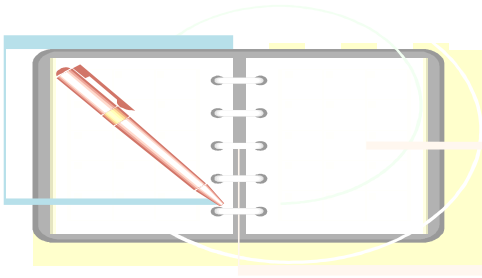
✓ **CO VOITURAGE SUR COURTABOEUF** :

Nous vous rappelons que l'ADEZAC est partenaire d'un système de co-voiturage en place depuis avril sur le parc de Courtaboeuf. Pour vous renseigner, cliquez sur :

<http://courtaboeuf.covoiturage.fr>

**Été 2011 :**

La permanence de l'Adezac sera fermée du 1er juillet au 31 août inclus. En cas d'urgence seulement, contacter le 06 08 00 56 34



## **MARQUEZ VOS AGENDAS**

- ❖ **jeudi 8 septembre 2011 : de 8 heures à 9 heures**  
**L'évènement du mois : Petit Déjeuner ADEZAC**  
**L'E.I.R.L. Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée**  
**Avantages**
- ❖ **Jeudi 6 octobre 2011 : de 8 heures à 9 heures**  
**L'évènement du mois : Petit Déjeuner ADEZAC**  
**La fibre optique sur le Parc de Courtaboeuf**
- ❖ **Mercredi 12 octobre 2011 : 15 heures - à partir de 15 heures 30**  
**À Université Paris-Sud 11**  
**Visite privée des laboratoires**
- ❖ **Jeudi 3 novembre 2011 : de 8 heures à 9 heures**  
**L'évènement du mois : Petit Déjeuner ADEZAC**  
**La sécurité**